

DU 26 SEPTEMBRE  
AU 15 OCTOBRE 2018  
Impose ton style photographique  
sur **INSTAGRAM** !



**#angouetmoi**  
Concours photo

Un concours, c'est bien,  
mais pour gagner quoi ?

- Un **pass trois jours** pour le festival Musiques Métisses,
- Des **places de concert** à la Nef,
- Des **places de spectacle** au Théâtre d'Angoulême,
- Des **bandes dessinées**,
- Des **entrées aux musées**,
- Des **abonnements**,
- Des **affiches**,
- Des **visites d'expositions...**

Et encore **d'autres surprises** !

\*Pour plus d'informations,  
se référer au règlement du concours.

**Angoulême**, tu viens de découvrir la ville,  
ou tu penses déjà la connaître ?

Pour franchir un cap dans ta relation  
avec ton nouveau « chez toi », nous (la  
team des structures culturelles) t'avons  
préparé **un concours photo unique** durant  
l'Angou'mois étudiant !

Tu es motivé.e ? **Mais comment participer ?\***

- Tout d'abord, il te faut **un compte Instagram public** avec lequel **tu t'abonneras au compte @angouetmoi**.
- Ensuite, tu devras **prendre une photo, devant ou à l'intérieur, d'au moins 3 structures culturelles** (cf. liste pages intérieures) et les poster sur ton compte.
- Ta photo devra **respecter un des 3 thèmes suivants** : **#selfie, #architecture, #miseenscene**.
- La publication de ta photo **doit obligatoirement comprendre dans sa description** : la mention du compte **@angouetmoi**, le hashtag du concours **#angouetmoi**, le **hashtag de la catégorie** et le **hashtag de la structure** où a été prise la photo.

Nous t'attendons donc pour **relever ce défi photographique** à partir du **26 septembre** !



MUSIQUES  
MÉTISSES



## L'ALPHA

1, rue Coulomb, Angoulême

- Mardi, mercredi de **11h à 19h**
- Jeudi, vendredi, samedi de **10h à 18h**
- Dimanche, lundi : Fermé

☎ 05 45 94 56 00



Site web : <http://www.lalpha.org/fr>

f @alphagrandangouleme

📷 @lalphagrandangouleme

## ARCHIVES MUNICIPALES

33, avenue Jules Ferry, Angoulême

- Lundi au vendredi de **9h à 12h**  
et de **13h30 à 17h**

☎ 05 45 38 91 97

Site web : <https://www.angouleme.fr/archives-municipales/les-services-archives-a-angouleme/>

## ARTOTHÈQUE

Musée du Papier

134, rue de Bordeaux, Angoulême

- Accueil le mardi de **14h à 18h**  
(et sur rendez-vous)

☎ 06 22 44 12 59



Site web : <http://www.musee-du-papier.fr/infos-pratiques/artheque-acapa/>

## MUSIQUES MÉTISSÉS

6, rue du Point du Jour, Angoulême

- Lundi au vendredi de **9h à 12h30**  
et de **14h à 17h30**

☎ 05 45 95 43 42

Site web : <http://www.musiques-metisses.com>

f @MusiquesMetisses

📷 @musiquesmetisses

🐦 @MusikMetisses

## ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Bâtiment principal

24, avenue Gambetta, Angoulême

- Mardi au vendredi de **8h30 à 17h00**  
(sans interruption)

☎ 05 16 09 50 11

Site web : <http://archives.lacharente.fr/>

f @departementdelacharente

## ÉCOLE D'ART DU GRANDANGOULÊME

10, rue des Acacias, 16000 Angoulême

☎ 05 45 94 00 76

Site web : <http://www.ecole-art-grandangouleme.fr/>



## LA NEF, SCÈNE DE MUSIQUES ACTUELLES

Rue Louis Pergaud - Angoulême

- Mardi au vendredi de **14h à 18h**

☎ 05 45 25 97 00

Site web : <https://www.lanef-musiques.com/>

f @lanefangouleme

📷 @la\_nef\_angouleme/

## CAUE DE LA CHARENTE

31, boulevard Besson Bey, Angoulême

- Lundi au vendredi de **8h30 à 12h30** et  
de **13h30 à 17h30**

☎ 05 45 92 95 93

Site web : <http://www.caue16.fr/>

## SERVICE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DE GRANDANGOULÊME

15, rue de la Cloche verte, Angoulême  
(Pas d'ouverture au public)

Infos : a.tabel@grandangouleme.fr

☎ 07 71 35 81 15



## CITÉ INTERNATIONALE DE LA BANDE DESSINÉE ET DE L'IMAGE

121, rue de Bordeaux, Angoulême



### Le musée de la bande dessinée et les expositions

1, quai de la Charente, Angoulême

- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi de **10h à 18h**
- Samedi, dimanche et jours fériés de **14h à 18h**

### La Bibliothèque de la bande dessinée

121, rue de Bordeaux, Angoulême

- Mardi, mercredi, vendredi de **13h à 18h**
- Samedi, dimanche et jours fériés de **14h à 18h**

Site web : <http://bibliotheque.citebd.org/>

### Le cinéma de la cité

60, avenue de Cognac, Angoulême

☎ 05 17 17 31 21

### Informations générales

☎ 05 45 38 65 65



Site web : <http://www.citebd.org/>

📘 @laCite.citebd

📷 @citebdangouleme

## THÉÂTRE D'ANGOULÊME, SCÈNE NATIONALE

Avenue des Maréchaux, Angoulême

- Mardi, jeudi, vendredi de **13h à 18h**
- Mercredi de **10h à 12h** et de **13h à 18h**
- Samedi de **14h à 18h**  
(Ouvert en continu les soirs de spectacles)

☎ 05 45 38 61 62

Site web : [www.theatre-angouleme.org](http://www.theatre-angouleme.org)

📘 @theatre.dangouleme

🐦 @TheaAngouleme



## FRAC POITOU-CHARENTES

63, boulevard Besson Bey, Angoulême

- Du mardi au samedi et le premier dimanche de chaque mois de **14h à 18h**

☎ 05 45 92 87 01

(Attention, le FRAC sera fermé à partir du 16 septembre pour cause de démontage. Réouverture le 11 octobre à 18h)

Site web : <http://www.frac-poitou-charentes.org>

📘 @FracPoitouCharentes

🐦 @Frac\_PC

📷 @fracpoitoucharentes

## MUSÉE D'ANGOULÊME

Rue Corneille, Angoulême

- Mardi, mercredi, vendredi de **10h à 12h30** et de **13h45 à 18h**
- Jeudi de **10h à 18h**
- Samedi, dimanche de **14h à 18h**

☎ 05 45 95 79 88

Site web : <http://musee-angouleme.fr/>

📘 @museeangouleme

🐦 @musee\_angouleme

## MUSÉE DU PAPIER

134, rue de Bordeaux, Angoulême

- Mardi, mercredi, jeudi, samedi, dimanche de **14h à 18h**
- Vendredi de **13h à 18h**



☎ 05 45 92 73 43

Site web : <http://www.musee-du-papier.fr/>

📘 @museepapierangouleme

📷 @elephantrnil

🐦 @MuseduPapier16

## € INFO PRATIQUE €

Les musées seront **gratuits** pour les étudiants (sur présentation d'une carte étudiante ou d'un certificat de scolarité) **durant la période du concours** (26 sept. au 15 oct.).

- 1 L'ALPHA
- 2 ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
- 3 ARCHIVES MUNICIPALES
- 4 ARTOTHEQUE
- 5 CAUE DE LA CHARENTE
- 6 CITÉ INTERNATIONALE DE LA BANDE DESSINÉE ET DE L'IMAGE
- 7 ÉCOLE D'ART DU GRAND ANGOULÊME
- 8 FRAC POITOU-CHARENTES
- 9 LA NEF
- 10 MUSÉE D'ANGOULÊME
- 11 MUSÉE DU PAPIER
- 12 MUSIQUES MÉTISSÉS
- 13 SERVICE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DE GRAND ANGOULÊME
- 14 THÉÂTRE D'ANGOULÊME



# RÈGLEMENT

## ARTICLE 1 - OBJET DU CONCOURS

À l'occasion de l'Angou'mois étudiant, 14 structures culturelles installées à Angoulême organisent un concours photo sur le réseau social Instagram du 26 septembre au 15 octobre 2018.

**Ce concours s'adresse aux étudiant.e.s** qui sont invité.e.s à porter un regard sur les structures culturelles d'Angoulême.

## ARTICLE 2 - MODALITÉS DE PARTICIPATION

- ▶ La participation au concours est **gratuite**.
- ▶ Elle est **réservée aux étudiant.e.s**. Une justification du statut étudiant sera demandée lors de la remise des prix.
- ▶ Pour les personnes mineures, le concours se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale.

## ARTICLE 3 - FONCTIONNEMENT DU CONCOURS

▶ Le.a participant.e devra prendre une photo devant ou à l'intérieur d'au moins 3 structures culturelles de la liste ci-dessous :

- L'Alpha
- Les Archives Départementales
- Les Archives Municipales
- L'Artothèque
- CAUE 16
- La Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image
- L'École d'art de GrandAngoulême
- Le FRAC Poitou-Charentes
- La Nef, scène de musiques actuelles
- Le Musée d'Angoulême
- Le Musée du papier
- Musiques Métisses
- Le Service Pays d'Art et d'Histoire de GrandAngoulême
- Le Théâtre d'Angoulême, Scène nationale

▶ **La photo devra respecter un des 3 thèmes suivants :**

- **Selfie** : se prendre en photo devant ou à l'intérieur d'une des 14 structures culturelles.
- **Architecture** : prendre une photo du bâtiment ou d'un détail du bâtiment.
- **Mise en scène** : Mettre en scène un ou plusieurs objets devant ou à l'intérieur de la structure culturelle.

▶ Quelque soit la catégorie, **la structure culturelle doit être identifiable**.

▶ Le.a participant.e peut prendre une photo pour un ou plusieurs des thèmes ci-dessus.

► Sur Instagram, chaque participant.e doit publier sa ou ses photo(s) selon les modalités suivantes :

- **avoir un compte Instagram** et l'activer **en mode « public »** pendant toute la durée du concours et jusqu'aux délibérations du jury le 16 et 17 octobre 2018.
- **s'abonner au compte de l'angouetmoi, @angouetmoi**
- la publication de la photo **doit obligatoirement comprendre dans la description** :
  - la mention du compte : **@angouetmoi**
  - le hashtag du concours : **#angouetmoi**
  - le hashtag de la catégorie pour laquelle la photo est publiée : **#selfie, #architecture, #miseenscene**
  - **le nom de la structure culturelle** où a été prise la photo **sous la forme d'un hashtag**

## ARTICLE 4 - PRIX

► Le jury distinguera pour chacun des trois thèmes **les deux meilleures photographies** selon deux critères : **respect du thème et originalité.**

► **Les gagnant.e.s** de chacune des catégories seront contacté.e.s par les organisateurs et invité.e.s à **venir retirer leurs prix le jeudi 18 octobre** lors de la **soirée de clôture de l'Angou'mois étudiant qui aura lieu à La NEF.**

► D'autres modalités de remise des prix seront communiquées aux gagnant.e.s s'ils ne peuvent être disponibles le 18 octobre.

► **Les prix offerts ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte ni de la remise de leur contrevalleur en argent, ni à leur remplacement ou leur échange pour quelque cause que ce soit.**

► **Détails des prix :**

- Catégorie « selfie » :

**1er prix** : une silhouette de super-héros (hauteur : 1m50), une entrée au musée de la bande dessinée, trois BD, une brochure sur Angoulême, une Power Bank (batterie externe de secours pour téléphone, smartphone, tablette), un abonnement aux musées d'Angoulême et une de leurs publications.

**2ème prix** : une place de spectacle (théâtre d'Angoulême), un abonnement à l'artothèque, une entrée au musée de la bande-dessinée, deux BD, une place pour le cinéma de la Cité, et le catalogue de la collection du FRAC Poitou-Charentes.

- Catégorie « architecture » :

**1er prix** : deux places de concert pour Sugar Rayford + Lehmanns Brothers (21 novembre 2018 à La Nef), un abonnement aux musées d'Angoulême, trois BD, une Power Bank (batterie externe de secours pour téléphone, smartphone, tablette), une entrée au musée de la bande dessinée, un catalogue d'exposition *Regards* (ouvrage photographique d'architecture XXe en Charente et Charente Maritime), une brochure sur Angoulême et un livre sur l'histoire de l'Hôtel de Ville d'Angoulême.

**2ème prix** : un brunch à l'Alpha, une place de spectacle (théâtre d'Angoulême), une place pour le cinéma de la Cité, deux BD, une affiche d'une exposition de l'artothèque, une affiche du musée du papier, une publication du musée d'Angoulême et un catalogue d'exposition *Regards* (ouvrage photographique

d'architecture XXe en Charente et Charente Maritime).

- Catégorie « mise en scène » :

**1er prix** : un pass 3 jours pour le festival musiques métisses (31 mai - 2 juin 2019), un abonnement aux musées d'Angoulême, trois BD, une Power Bank (batterie externe de secours pour téléphone, smartphone, tablette), une entrée au musée de la bande dessinée, un ouvrage de Didier Cornille, *Toutes les maisons sont dans la nature* et une brochure sur Angoulême.

**2ème prix** : un atelier au choix à l'école d'art du Grand Angoulême durant les vacances scolaires (ex: BD, lithographie, vidéo...), une place de spectacle (théâtre d'Angoulême), une place pour le cinéma de la Cité, deux BD, une visite au FRAC Poitou-Charentes et un ouvrage de Didier Cornille, *Toutes les maisons sont dans la nature* et une brochure sur Angoulême.

## ARTICLE 5 - CAS D'INTERRUPTION, DE MODIFICATION OU D'ANNULATION DU CONCOURS

- ▶ Les organisateurs **se réservent la possibilité de modifier, interrompre, écourter ou annuler** le concours sans préavis, en raison de tout événement indépendant de leur volonté et notamment en cas d'évènement constituant un cas de force majeure ou un cas fortuit.
- ▶ La responsabilité des organisateurs ne serait être engagée de ce fait.

## ARTICLE 6 - RESPONSABILITÉS

- ▶ La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent concours, lié aux caractéristiques même d'Internet ; dans ce cas, les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

## ARTICLE 7 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

- ▶ **La participation au concours vaut acceptation sans réserve de son règlement complet.**
- ▶ Toute difficulté qui viendrait à naître dans l'application du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera soumise à l'appréciation des organisateurs.

## ARTICLE 8 - DROITS PHOTOGRAPHIQUES

- ▶ **Les participant.e.s attestent sur l'honneur qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs des photographies proposées** et que les personnes identifiables qui se trouveraient sur les photos publiées ont donné leur accord.

- **Les participant.e.s s'engagent**, par leur participation, à **accepter l'utilisation et la diffusion** par les organisateurs **des photographies déposées dans le cadre du concours** sur :
- les **réseaux sociaux de l'Angou'mois étudiant**
  - les **réseaux sociaux des structures culturelles** organisatrices du concours
  - sur **un écran** lors de la soirée de clôture de l'Angou'mois étudiant le 18 octobre à La Nef.
- Sans restriction ni réserve, **sans que cela leur confère une rémunération**, un droit ou un avantage quelconque, dans le cadre de cette communication. **Les photos seront publiées sous le nom ou pseudonyme de leur auteur tel que précisé sur Instagram.**

## ARTICLE 9 - SPÉCIFICITÉ DES PHOTOGRAPHIES

- Les photographies **ne devront pas porter atteinte**, d'une quelconque manière, à **toute personne** et ne pas constituer un **outrage aux bonnes mœurs**, à une quelconque **provocation** ou **discrimination**, à la **haine** ou à la **violence**. De même, **les photographies de personnes nues ou en partie dénudées ne sont pas autorisées.**
- **Les photographies feront l'objet d'une modération** et sélection si nécessaire au préalable par les organisateurs.

## ARTICLE 10 - COMMUNICATION DU RÈGLEMENT

- **Le règlement sera consultable toute la durée du concours sur le site internet de l'Angou'mois étudiant** ([www.angoumois-etudiant.com](http://www.angoumois-etudiant.com)) et dans chacune des structures organisatrices.

